

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2024-076**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

**VU** la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

**VU** la demande de CASPAR Guillaume, représenté par la SPIE CITYNETWORKS sise 24, Rue Lucien Velten à Holtzheim (67810) en date du 10/07/2024,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de travaux de réalisation d'un nouveau carrefour à feu pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**A partir du lundi 15 juillet 2024 pour une durée de vingt-et-un (21) jours,**

**Carrefour entre la rue du Général de Gaulle et la route de Strasbourg**

*Réalementation 2.02.08 : Stationnement interdit et qualifié de gênant dans la zone des travaux*

*Réalementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30km/h*

*Réalementation 3.04.02 : Voie où le dépassement est interdit*

**Directive :** La chaussée sera rétrécie ponctuellement avec maintien de la circulation.  
La circulation des cycles et des piétons sera déviée sur le trottoir d'en Face.  
La circulation sera alternée par feux lors de la traversée de chaussée de la Route de Strasbourg.

**Article 2:** La signalisation réglementaire sera mise en place par SPIE CITYNETWORKS.

**Article 3:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4:** Copie de la présente sera adressée à :  
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,  
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,  
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,  
- Compagnie des Transports Strasbourgeois,  
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole  
- Aux archives à la Mairie.

Pour le Maire,  
Fait le 10 JUIL. 2024 l'adjoint délégué  
Camille MEYER  
La Maire,  
Michèle KANNENGIESER

